

<http://jesuschristenfrance.fr/saints-protecteurs-de-la-france/article/solennite-de-sainte-jeanne-d-arc-patronne-secondaire-de-la-france>

Solennité de sainte Jeanne d'Arc, patronne secondaire de la France

- Saints protecteurs de la France -



Date de mise en ligne : dimanche 12 mai 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Solennité de sainte Jeanne d'Arc, vierge, patronne secondaire de la France

Fête nationale de sainte Jeanne d'Arc 12 mai

« Chacun connaît cette figure mythique de l'histoire de France intimement liée à la Normandie et plus particulièrement à la ville de Rouen. En effet, Jeanne d'Arc, originaire de Domremy en Lorraine, est née au début du 15^e siècle. Jeune fille de 17 ans, elle affirme avoir reçu la mission de délivrer la France de l'occupation anglaise. En pleine guerre de Cent-Ans, le destin de Jeanne d'Arc est exceptionnel. En effet, elle rencontre le dauphin Charles VII et annonce clairement quatre événements : la libération d'Orléans, le sacre du roi à Reims, la libération de Paris et la libération du duc d'Orléans. Le dauphin l'envoie à la tête de ses armées pour soutenir Orléans, assiégé par les Anglais. Elle délivre alors Orléans dans la nuit du 7 au 8 mai 1429 puis se rend en épopée à Reims pour y faire sacrer le dauphin, roi de France. Echouant dans la prise de Paris, elle se retire blessée et se fait capturer à Compiègne par les Bourguignons quelques semaines plus tard.

Vendue aux Anglais pour dix milles livres tournois payées par les Rouennais. Elle est alors confiée à l'évêque de Beuvais, allié des anglais, le célèbre Pierre Cauchon. Ce dernier aurait ensuite été nommé évêque de Lisieux et aurait fait édifier la chapelle Notre-Dame dans la cathédrale de Lisieux en repentir de son jugement contre Jeanne. Son corps est inhumé dans la cathédrale et y est découvert en 1931.

Faite prisonnière à Beauvais, Jeanne entre en Normandie par Eu et arrive à Rouen fin décembre 1430. Elle est emprisonnée dans le château de Bouvreuil, château de Philippe-Auguste. Le donjon qui subsiste aujourd'hui a été le cadre d'une séance du procès de condamnation. Elle est maltraitée et interrogée. Les Anglais veulent qu'elle abjure la foi et qu'elle confesse qu'elle n'est pas l'envoyée de Dieu.

Le 24 mai, les juges mettent en scène un bucher et force Jeanne d'Arc a reconnaître qu'elle a menti à propos de ses voix et abjure ses erreurs. Elle se rétracte néanmoins deux jours plus.

Sa condamnation a été prononcée à l'archevêché de Rouen dans la salle de l'Officialité.

Le 30 mai 1431, à 9h après s'être confessée et avoir communié, Jeanne est conduite sur l'actuelle place du vieux marché pour être brûlée par trois fois afin d'être sur qu'aucune relique ne puisse faire l'objet d'un culte. Ses cendres et ses débris osseux sont alors jetés dans la seine, près de l'actuel pont Boieldieu vers 15h00.

Un procès en nullité a été initié en 1455. Il réhabilite Jeanne le 7 juillet 1456 et ordonne qu'une croix soit implantée au lieu du martyr.

Jeanne d'Arc est béatifiée le 18 avril 1909 et canonisée le 16 mai 1920, sa fête religieuse est fixée au 30 mai et le pape Pie XI la proclame sainte patronne secondaire de la France en 1922. »

Source :

[infocatho](#)

Solennité de sainte Jeanne d'Arc, vierge, patronne secondaire de la France

SANCTÆ JOANNÆ DE ARC, Virginis

PATRONÆ SECUNDARIÆ GALLIÆ

«

Notre sainte nationale, patronne secondaire de la France eut une vie extraordinaire, unique dans l'histoire. Sa fête liturgique est le 30 mai puisque c'est le jour de l'an de grâce 1431 qu'elle fut brûlée sur le bûcher à Rouen.

Les livres liturgiques de 1962 font la solennité de sainte Jeanne avec la messe Cantémus Dómino en ce 2e dimanche de mai. Mais il faut la chercher au propre de France et tous les missels ne l'ont pas, y compris beaucoup de paroissiens romains, les fameux « 800 ». Aucun ordo liturgique que nous avons sélectionné sur ce site ne la mentionne. Seul le site Introibo pourra vous donner les textes de la messe, au 30 mai, au Propre de France.

Il fallut attendre le début du XXe siècle pour que l'Église décrétât l'héroïcité des vertus de la Pucelle d'Orléans. C'était en 1904, quand saint Pie X invita solennellement la France à son culte et qu'il la béatifia en 1909. Et c'est son successeur, Benoît XV qui la canonisa en 1920. Mais les problèmes politiques intérieurs de la France à l'époque notamment avec l'Action Française contribuèrent à ce qu'elle ne fût point déclarée martyre mais seulement vierge.

De façon étonnante, c'est la Chambre des députés qui décréta à la même date, la fête de Jeanne d'Arc la fête du patriotisme, fixée au 2e dimanche de mai. La loi n'a jamais été abolie et le décret est toujours en vigueur. »

Sites à consulter :

[una voce](#)

[radio courtoisie](#)

[le retour aux sources](#)

